

Elections provinciales et communales

14 octobre 2018

F.J. WARLET

DROIT DE VOTE des personnes ayant un déficit intellectuel

Cette question ne se pose QUE pour les personnes ayant un DÉFICIT INTELLECTUEL (maladie ou handicap mental, démence sénile,..)

Pour celles-ci, TROIS HYPOTHESES peuvent se présenter:

1. Pour les personnes anciennement déclarées "MINEURS PROLONGES",
 - soit le juge de paix les a rencontrées depuis le 1^{er} septembre 2014 et a modifié leur statut qui est désormais soumis à la loi du 17 mars 2013 et alors,
 - SOIT le juge les a **expressément** jugées INCAPABLES DE VOTER
 - SOIT le juge n'a rien dit dans son jugement et elles sont CAPABLES DE VOTER
 - soit aucune procédure n'a eu lieu ni aucun jugement à leur sujet depuis le 1^{er} septembre 2014 et en ce cas, leur DROIT DE VOTE RESTE EN PRINCIPE "SUSPENDU"... et en principe d'ailleurs elles ne recevront pas de convocation...
2. Pour les personnes anciennement protégées par une "ADMINISTRATION PROVISOIRE DE BIENS",
 - soit le juge de paix les a rencontrées depuis le 1^{er} septembre 2014 et leur statut est désormais soumis à la loi du 17 mars 2013 et alors,
 - SOIT le juge les a expressément jugées INCAPABLES DE VOTER
 - SOIT le juge n'a rien dit dans son jugement et elles sont CAPABLES DE VOTER
 - soit aucune procédure n'a eu lieu ni aucun jugement à leur sujet depuis le 1^{er} septembre 2014 et en ce cas, elles sont CAPABLES DE VOTER
3. Pour les personnes n'ayant jamais eu AUCUN STATUT DE PROTECTION...
Elles sont dans la même situation que tout autre citoyen: CAPABLES DE VOTER et en ont même l'**obligation**
En ce cas toutefois, et comme pour tout citoyen, si leur état de santé mentale ou physique les rend dans l'impossibilité de voter elles peuvent solliciter de leur médecin une attestation de cet état, ce qui les dispensera de cette obligation.

NOTE: Les personnes souffrant d'une maladie mentale et ayant fait uniquement l'objet d'une mesure d'hospitalisation contrainte en vertu de la loi du 26 juin 1990, DOIVENT VOTER sauf attestation médicale.

François-Joseph WARLET

Conférencier et formateur

N° Entr: 504.988.928

Courriel:

francois.joseph.warlet@skynet.be